

# MON STAGE DE 3<sup>e</sup>

La nouvelle plate-forme qui connecte collégiens et employeurs.

## Charte d'utilisation référents Éducation nationale



**L'élève reste sous l'autorité** de l'établissement d'enseignement et doit faire l'objet d'un suivi de la part d'un enseignant ou de tout autre membre de l'équipe éducative (conseiller principal d'éducation, conseiller d'orientation psychologue...) au titre de la réglementation encadrant la réalisation du stage d'observation en milieu professionnel.

**Dans la plupart des cas**, cette mission relève de la responsabilité du professeur principal qui a la charge d'accompagner ses élèves de 3<sup>e</sup> dans l'élaboration du projet d'orientation (circulaire n°93-087 du 21 janvier 1993). Il coordonne les actions éducatives en orientation : suivi individuel, médiation avec les familles, accompagnement des élèves dans leurs choix... Il s'assure du bon déroulé des stages d'observation prévus dans le parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel.

**La plate-forme de stages** proposée par le Département de la Seine Saint Denis s'assure de répondre aux exigences réglementaires sus visées en réaffirmant la place du référent Éducation nationale dans le circuit de validation de la candidature de l'élève.

**Dans tous les cas**, l'utilisation de la plate-forme répond à des obligations en matière d'usage telles que prévues dans les mentions légales.

### 1/ Les principes d'utilisation **de la plate-forme de stages**

#### Le public bénéficiaire



La plate-forme de stages du Département de la Seine-Saint-Denis est un outil complémentaire d'aide à l'orientation proposée par la collectivité aux établissements scolaires afin de permettre aux élèves ne disposant pas des réseaux sociaux et professionnels d'accéder à une offre variée de stages et leur permettre ainsi de mieux construire leur projet d'orientation. Cet outil n'a donc pas pour objectif de se substituer aux autres outils proposés par l'institution scolaire. Considérant le public bénéficiaire visé par cet outil, il est de la responsabilité de chaque référent de l'Éducation nationale de s'assurer que l'utilisation de la plate-forme se fait dans le respect de cet objectif afin de favoriser autant que possible les élèves les plus en besoin.

#### Un outil numérique de mise en relation

La plate-forme de stage est un outil de mise en relation entre une offre et une demande. Elle propose donc aux candidats la prise de connaissance d'une liste de stages régulièrement alimentée par les organismes publics, les entreprises et les associations. L'élève qui souhaite postuler à une offre de stage doit remplir un formulaire qui ne vaut pas acceptation. Seul l'employeur pourra, après étude de la candidature, informer l'élève de son acceptation ou de son refus motivé.

## 2/ La nécessité d'une validation **par le référent** **Éducation nationale**



L'élève qui souhaite utiliser la plate-forme doit se diriger vers le site *Mon stage de 3<sup>e</sup>*, soit directement par l'URL correspondant, soit par le biais du site internet du Département de la Seine-Saint-Denis. Son référent Éducation nationale a pour mission de prendre connaissance des candidatures de son élève et de procéder à leur validation afin qu'elles puissent être transmises aux employeurs.

La logique d'une dématérialisation de la mise en relation étant au cœur du dispositif, l'inscription du candidat et le suivi par le référent nécessitent pour chacun l'usage d'une adresse mail et l'utilisation d'une connexion Internet pour procéder aux validations ou aux refus à travers la plate-forme de stages.

Le principe retenu pour assurer le suivi par le référent Éducation nationale est qu'aucune inscription par un élève ne peut se réaliser sans communication de l'adresse mail d'un référent Éducation nationale. Cela implique donc :

- soit que l'élève a connaissance de l'adresse mail de son référent ;
- soit que le référent valide à ses côtés en inscrivant lui-même son adresse mail.

Il est laissé la liberté aux référents Éducation nationale d'utiliser l'adresse mail la plus adaptée à cette situation. Cette adresse sera identifiée auprès de l'établissement scolaire et du modérateur de la plate-forme de stages comme adresse mail de référent. En tout état de cause, aucun formulaire d'inscription ne peut être validé si l'adresse mail du référent Éducation nationale n'est pas inscrite.

Plusieurs candidatures peuvent être validées par le référent Éducation nationale.



## 3/ Mode d'emploi **du circuit de validation** **de la candidature d'un élève**

Étape n° 1

**Seul ou accompagné par un adulte** (parent, référent Éducation nationale...), l'élève consulte l'offre de stage sur le site Internet de la plate-forme. Lorsqu'une offre l'intéresse, il peut soumettre sa candidature par l'intermédiaire d'un formulaire numérique et inscrit alors ses coordonnées, ses motivations, et surtout l'adresse mail de son référent Éducation nationale.

Étape n° 2

**Le référent Éducation nationale** reçoit alors un mail lui demandant de valider ou de refuser sur la plate-forme la candidature de son élève. Cette étape est essentielle puisqu'elle réaffirme le rôle primordial de l'institution scolaire dans l'élaboration du parcours d'orientation de l'élève. À ce stade, il appartient donc au référent Éducation nationale d'autoriser ou non l'envoi du formulaire à l'employeur. Il importe donc qu'un échange entre l'élève et son référent puisse avoir lieu en amont ou pendant cette étape afin de s'assurer de l'adéquation de la candidature avec le projet et/ou les motivations de l'élève.

En cas de validation positive du référent Éducation nationale, la candidature est alors adressée à l'employeur. L'élève reçoit en parallèle un mail confirmant la validation de son référent.

Étape n° 3

**L'employeur qui reçoit la candidature** de l'élève procède à son examen et valide ou non la candidature. En cas de refus, un mail est envoyé à l'élève expliquant cette décision. En cas d'acceptation, l'élève en est informé par mail et est invité à communiquer à l'entreprise les éléments administratifs nécessaires à l'organisation du stage, et notamment la convention de stage.

